



# Infos Chavannes

Lettre d'informations communales • mars 2015

## INSCRIPTIONS EN MATERNELLE

Les inscriptions en maternelle pour les enfants nés en 2012 **auront lieu du 16 au 20 mars 2015 inclus, à la Mairie** aux horaires d'ouverture. Merci de vous munir des documents suivants : un justificatif de domicile, une photo d'identité de l'enfant, le carnet de vaccination et le livret de famille.



## QUÊTE POUR LE CANCER



A l'occasion de la semaine Nationale de la Ligue contre le Cancer, la traditionnelle quête se déroulera dans notre commune **la semaine du 16 au 22 mars 2015**. Le comité et les bénévoles qui passeront à votre domicile à cette occasion vous remercient par avance pour votre accueil chaleureux et votre générosité.

## CHANTIER NATURE AVEC LE C.S.A. ET LE S.M.A.R.L.

Le Conservatoire des Sites Alsaciens (C.S.A.), en partenariat avec le S.M.A.R.L., organise un chantier nature dans la commune pour **l'entretien des berges de l'étang du Pré Favé** (situé le long du sentier de randonnée derrière le cimetière).

**Rendez-vous est donné le samedi 14 mars 2015 à 9h00 et/ou à 14h00 devant la Mairie à tous les bénévoles** qui le désirent pour cette journée de travail conviviale. Vous pourrez ainsi participer à la restauration de ce site remarquable afin de le rendre plus attractif pour la biodiversité et éliminer les espèces exotiques envahissantes présentes.

N'oubliez pas de vous munir de vos gants, cisailles, sécateurs, bêches, fourches et de prévoir votre pique-nique.

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter le C.S.A. au 03.89.83.34.20.

## ELECTIONS DEPARTEMENTALES 2015

Les élections cantonales sont désormais dénommées élections départementales. Elles seront organisées pour la première fois sous cette appellation en mars 2015, **le dimanche 22 pour le premier tour et le dimanche 29 pour le second**. Le bureau de vote à Chavannes sera à chaque fois **ouvert de 8 heures à 18 heures**.

Ces élections permettront d'élire les **conseillers départementaux**, jusqu'ici appelés conseillers généraux. Ils seront désormais **tous élus en même temps pour une durée de 6 ans**, et se présenteront **en binôme, obligatoirement composé d'un homme et d'une femme**. Le conseil départemental sera donc **renouvelé dans son intégralité** lors des élections départementales, alors que le conseil général était renouvelé par moitié tous les trois ans.



### ➔ UNE NOUVELLE CARTE DES CANTONS

Les élections départementales sont organisées dans le cadre du canton. La carte des cantons a été redessinée au début de l'année 2014 pour être mieux adaptée aux équilibres démographiques de chaque département. En d'autres termes, cette nouvelle carte permettra **une représentation plus équitable de chaque canton en nombre d'habitants par élu**.

De 4035 cantons aux dernières élections, **la nouvelle carte prévoit un passage à 2054 cantons**, représentés chacun par deux élus (un homme et une femme), soit 4108 conseillers départementaux en France. **Chavannes se situe à présent dans le canton de Masevaux** regroupant 62 communes (contre 30 pour l'ex canton de Dannemarie).